

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1175

présenté par

M. Davi, Mme Sas, M. Lahais, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave,
M. Lucas-Lundy, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky,
Mme Belluco, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Duplessy, M. Fournier,
Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës,
Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et
Mme Voynet

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	378 819 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	378 819 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	378 819 000	378 819 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe écologiste et social vise à redonner la garantie à chacun, en formation initiale ou continue, de pouvoir s'inscrire dans la filière de son choix. Nous nous opposons ainsi à la politique de sélection à l'entrée à l'université du Gouvernement.

Chaque année, la machine à sélectionner les étudiants Parcoursup fonctionne à plein. Selon le bilan de la procédure d'admission 2025, 84 % des bacheliers considèrent que la plateforme est stressante et seule la moitié des inscrits sur la plateforme la trouve transparente. Si l'on écarte les candidats en reprise d'études et que l'on se concentre sur les seuls lycéens, le nombre de ceux qui n'ont pas obtenu la formation de leur choix demeure élevé depuis 2018, oscillant entre 105 000 et 125 000, soit entre 17 et 21 % des bacheliers. Le nombre de bacheliers à ne pas avoir accepté de proposition augmente depuis 2020 passant de 2 % à 5 %. En 2025, il y a encore 49 000 bacheliers sans aucune affectation.

C'est en réalité le fonctionnement même de Parcoursup qui crée en partie cet engorgement en première année : les lycéens s'inscrivent en première année dans des formations qui ne correspondent pas à leur projet professionnel pour être certains de ne pas se retrouver sans rien... Le nombre d'étudiants en recherche de réorientation augmente chaque année sur Parcoursup. Les témoignages sont nombreux d'étudiants n'ayant pas pu s'inscrire dans la filière de leur choix.

Nous proposons donc de redonner le droit à chacun, en formation initiale ou continue, à s'inscrire gratuitement dans la filière de son choix. La seule solution c'est de recruter des personnels enseignants et d'augmenter les budgets des universités pour cela.

Pour ouvrir 49 000 places en licence, ce qui est le strict minimum, il faut abonder de 378,819 millions d'euros le budget des universités, en prenant en compte une augmentation de la subvention pour charge de service public que reçoivent les établissements supérieurs pour la formation des étudiants en niveau licence.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 02 du programme 172 « Recherches scientifiques et pluridisciplinaires » vers l'action 01 du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » et nous demandons au Gouvernement de lever le gage.